

Policy regarding the World Schools Debating Championships

01: Purpose

Each year the Federation shall endeavour to sponsor a delegation to represent Canada at the World Schools Debating Championships ("the World Championships").

02: Selection of the Committee

- (a) As soon after the Annual General Meeting of the Federation as reasonably possible, the C.S.D.F. Board shall appoint a committee ("the Committee") consisting of a minimum of seven qualified members, including the coach as an ex officio member. To be considered qualified, members shall have attended a World Schools Debating Championship as either a debater, coach, or adjudicator or have observed rounds at the World Schools Debating Championship or have been actively involved in the Canadian training camp, or have been recommended by the Committee and approved by the Board.
- (b) The Committee shall
 - (i) Organize a process for selecting the national team in accordance with section 03;
 - (ii) Select the debaters who will represent Canada at the World Schools Debating Championships;
 - (iii) Appoint the coach; if a coach appointed is a member of the current committee, he/she cease to be a member of the committee upon appointed as coach
 - (iv) Make recommendations regarding changes to the future selection process;
 - (v) Do additional fundraising; and
 - (vi) Report annually to the Board and the Annual General Meeting.

03: Selection of the Team

- (a) Each C.S.D.F. Member may designate up to three eligible students to participate in the process for selecting the national team. In addition if a Province or Territory is not a CSDF member, individual students can apply directly to the committee for the right to attend.
- (b) The Committee may designate up to six additional eligible students to participate in the selection process, based on an open application process taking into consideration the debater's success at tournaments involving more than one province.
- (c) To be eligible to participate in the process, students must:
 - (i) Be in at least grade nine but not yet in their final year of high school (except in Quebec where a student planning a full-time CEGEP programme is eligible).
 - (ii) Meet all eligibility rules for participation in the World Championships as specified by the World

Règles régissant l'équipe canadienne des Championnats mondiaux de débats (World Schools Debating Championships)

01: Buts

Annuellement, la Fédération parrainera une délégation qui représentera le Canada au World Schools Debating Championship.

02: Sélection du comité

- (a) Le plus tôt possible, consécutivement à la tenue de son assemblée générale annuelle, la FCDÉ désignera un Comité qui sera constitué d'un minimum de sept (7) membres compétents, incluant d'office l'entraîneur de l'équipe. Un membre est reconnu compétent s'il a déjà assisté à un tournoi de Championnat mondial de débats étudiant en tant que débateur, entraîneur ou juge, s'il a déjà été observateur à un tel tournoi, impliqué activement dans la camp d'entraînement ou s'il est recommandé par le comité et supporté par le conseil d'administration.
- (b) Ce Comité devra :
 - (i) mettre en place le processus de sélection de l'équipe nationale en respect de l'article 03;
 - (ii) procéder à la sélection des débatteurs qui représenteront le Canada au Championnat mondial de débat étudiant;
 - (iii) nommer l'entraîneur de l'équipe; si un entraîneur est nommé sur le comité en fonction, il/elle cesse d'être l'entraîneur.
 - (iv) faire des recommandations sur d'éventuels changements au processus de sélection;
 - (v) réaliser des campagnes de financement;
 - (vi) déposer annuellement un bilan au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle de la FCDÉ.

03: Sélection de l'équipe

- (a) Chaque membre de la FCDÉ peut soumettre la candidature d'au moins trois étudiants éligibles à participer au processus de sélection de l'équipe nationale. De plus, si une province ou un territoire n'est pas membre de la FCDÉ, un étudiant peut s'inscrire directement auprès du comité afin d'obtenir le droit de participer.
- (b) Le Comité peut désigner jusqu'à six étudiants éligibles additionnels pour participer au processus de sélection, le tout à partir d'une demande d'inscription ouverte qui tient compte des succès remportés dans plus d'un tournoi impliquant plus d'une province.
- (c) Pour être éligible à la sélection, un étudiant doit :
 - (i) être dans un groupe de neuvième année à douzième année, (en première année de CEGEP au Québec);
 - (ii) satisfaire aux règles du Championnat mondial telles qu'élaborées par le Conseil du World Schools Debating;

- Schools Debating Council;
- (iii) Submit an application to the Committee before the qualifying tournament.
- (iv) The committee must select resolutions for the qualifiers that have not been used at any official Team Canada practice, training session or competition at or since the previous year's qualifiers.
- (d) The process for selecting the national team will include:
- (i) A preliminary two-day selection event;
- (ii) A minimum of six rounds of "Worlds Style" debate judged by one or more "Worlds Qualified" individual(s) using Worlds criteria and ballots. As long as there are five other qualified judges, that have been confirmed one month before the event, no coach of a student in the competition may judge the qualifying rounds. The coach of the National Team may observe the qualifying rounds and be involved in the final selection process;
- (iii) A seminar at the beginning of the two-day event that explains "Worlds Style" debate; and
- (iv) An interview for each candidate with a member of the Committee or the Committee's designate.
- (v) Within 15 days of the conclusion of the tournament, the Committee shall identify a "shortlist" of students, the number to be determined by the Committee, who will be invited to a weeklong training camp.
- (vi) Within one month of the try-out, the Worlds Committee will set the training camp dates and set the deadline for naming the five (5) member team and the reserves.
- (vii) In addition to selecting the students based on sections 03(d)(i) through sections 03(d)(vi), the Committee may re-appoint any eligible members of the previous year's team before the selection process begins (In this case, the number of team members named will be adjusted accordingly.) or invite eligible reserve members of the previous year's extended team to the training camp;
- (viii) The Committee may appoint additional members to the national team for the purpose of participating in the Pan-American tournament if this tournament takes place and depending on the number of students allowed by the host to participate.
- e) Each year, following the AGM of the CSDF, a new world's committee appointed under section 02, shall take over jurisdiction for all of the national teams in play, until a new committee is appointed the following year.
- (iii) soumettre sa demande au Comité avant la période de sélection.
- (iv) Pour la sélection, le comité choisira des résolutions qui n'ont pas été débattues au cours des pratiques, des entraînements ou de compétitions au cours ou depuis les sélections antérieures.
- (d) La procédure de sélection pour l'équipe nationale comprendra :
- (i) une activité de sélection d'une durée de deux jours;
- (ii) un minimum de six rondes de débats dans le «style mondial» jugées par une ou plusieurs personnes reconnues dans ce style et par l'application des critères, l'utilisation des outils des tournois mondiaux. S'il y a cinq juges qualifiés, qui ont été accrédités un mois avant l'événement, aucun entraîneur d'un candidat peut juger une qualification. L'entraîneur de l'équipe mondiale peut assister aux rondes de qualification et participer à la sélection finale.
- (iii) un atelier au début du processus présentant le style mondial;
- (iv) une entrevue de chaque candidat par un membre du comité ou une personne désignée;
- (v) dans les quinze (15) jours suivant les activités de sélection, le Comité dressera une liste préliminaire de candidats qui seront invités à un camp d'entraînement (le nombre sera établi par le Comité);
- (vi) Au plus tard un mois après les qualifications, le comité national fixera les dates du camp d'entraînement et la date limite pour la nomination des cinq (5) membres sélectionnés et des réservistes.
- (vii) en plus de la sélection conformément aux sections 03(d)(i) et 03(d)(vi), le Comité peut renouveler antérieurement au processus de sélection, la participation de tous membres éligibles de l'équipe de l'année précédente. (Dans un tel cas, le nombre des membres de l'équipe sera ajusté en conséquence) ou inviter des réservistes de l'année précédente au camp d'entraînement.
- (viii) Le Comité peut sélectionner des membres supplémentaires à son équipe pour une participation au tournoi pan-américain s'il se tient et en fonction du nombre de participants autorisés par l'hôte du tournoi.
- (e) un Comité nommé en conformité avec la section 02 est en fonction jusqu'à la complétion du processus de sélection indépendamment de la nomination du comité pour l'année suivante.

04: Funding

- (a) Each participant in the Selection Event is responsible for all travel, accommodations and other related costs. Only students who are current-year Seminar delegates are eligible for the possible travel rebate from the Federal Government.
- (b) Each student selected for the team shall be responsible for all travel, accommodation and other costs relating to

04: Financement

- (a) chaque participant au processus de sélection en assume tous les coûts (transport, hébergement, nourriture, etc.). Seuls les étudiants faisant partie de la délégation provinciale de l'année en cours sont éligibles à un possible remboursement des frais de déplacement du gouvernement fédéral;
- (b) chaque étudiant sélectionné comme membre de l'équipe assume tous les coûts (transport, hébergement, nourriture,

his/her participation in the World Championships.

- (c) The travel, registration and reasonable incidental costs of the coach shall be the responsibility of the Federation.
- (d) Wherever possible, the Federation may cover reasonable expenses for team preparation immediately prior to departure for the Championships.

05: Disqualification

A student selected for the team may be disqualified by the coach or Director of Discipline for failure to comply with the C.S.D.F. Code of Conduct or failure to sign and adhere to the terms of the Removal Agreement of the Federation.

06: Attendance

Each candidate at the Selection Event shall ensure, prior to entering it, that he or she is willing, able and free to attend the following World Schools Debating Championships and all related preparatory sessions.

07: Concerns

A member who has concerns about how the selection process has been conducted and whether it complies with this policy is encouraged to contact the Chair of the Committee first but may take up their concerns with the President.

etc.) reliés à sa participation au Championnat mondial;

- (c) le transport, les frais d'inscription et autres frais raisonnables de l'entraîneur sont la responsabilité de la FCDÉ;
- (d) quand c'est possible, la FCDÉ peut couvrir certaines dépenses reliées aux préparatifs de l'équipe à la veille de son départ pour le Championnat mondial.

05: Disqualification

Un étudiant sélectionné peut être disqualifié par l'entraîneur ou par le responsable de la discipline pour un manquement au code de conduite de la FCDÉ ou pour avoir négligé de signer et d'adhérer aux conditions relatives à la formule d'acceptation des conditions de renvoi de la FCDÉ.

06: Assiduité

Chaque candidat à la sélection doit avoir préalablement garanti sa volonté, sa capacité et sa disponibilité à être présent au Championnat mondial de débats étudiants et aux sessions préparatoires.

07: Préoccupations

Tout membre qui serait préoccupé sur la rigueur avec laquelle le processus de sélection s'est déroulé ou sur le respect des règles, celui-ci est invité à communiquer d'abord avec le président du comité de sélection, mais peut aussi faire faire l'objet des ses inquiétudes au président de la Fédération.